



AVIS PUBLIC **DÉROGATION MINEURE**


AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné, le directeur général et greffier de la Ville de Normandin, que le 14 avril 2025 à 20 h, sera tenue une séance publique du Conseil municipal de la ville de Normandin, à la salle des délibérations de l'hôtel de ville, au 1048 rue Saint-Cyrille, et qu'au cours de ladite assemblée, le Conseil statuera sur la demande de dérogation suivante :

Au 707, St-Cyrille :

- La demande vise à régulariser l'implantation du garage, construit en 2000, à une distance de 11.70 mètres de la ligne avant du lot, alors que le règlement exige une distance minimale de 15 mètres.
- Autoriser l'implantation d'un dôme industriel à 5.3 mètres de la limite arrière du lot, alors que la norme en vigueur requiert une marge de recul minimale de 8.00 mètres.

AVIS PUBLIC est en outre donné que toute personne intéressée peut se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande lors de ladite séance du Conseil.

DONNÉ À NORMANDIN CE 28^E JOUR DE MARS 2025


Jean-Sébastien Nadeau
Directeur général et greffier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Jean-Sébastien Nadeau, directeur général et greffier de la ville de Normandin, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut sur le site Internet de la Ville ainsi qu'affiché sur le babillard de l'hôtel de ville au 1048, rue Saint-Cyrille à Normandin, le 28 mars 2025, en vertu du règlement 532-2018 concernant la publication des avis publics adopté le 12 mars 2018.

En foi de quoi, je donne certificat ce 28^e jour du mois de mars 2025.


Jean-Sébastien Nadeau